

Aïd-el-Fitr à Mantes : les juges du tribunal administratif de Versailles complices du djihad ?

écrit par Christine Tasin | 3 juillet 2016



Ils rigolent bien à Saphirnews.

Au nom de quoi un Maire devrait-il mettre à disposition une salle ? En France, quand on veut célébrer quelque chose, que ce soit privé ou une fête religieuse, on loue, de ses deniers, une salle... Combien d'exemples de salles mises à la disposition des chrétiens pour Pâques ou pour Noël ? Pourquoi les musulmans auraient-ils droit à un statut à part ?

Tout le monde sait, à part certains juges, apparemment, que l'islam n'est que conquête en terre non musulmane. Tout le monde sait, à part certains juges, apparemment, que les musulmans peuvent célébrer l'Aïd El Kebir chez eux, en famille ou avec des amis, et qu'ils n'ont aucunement besoin de lieux spécifiques.

Mantes-la-Ville : le FN contraint de prêter une salle pour l'Aïd al-Fitr

Les musulmans de Mantes-la-Ville, dans les Yvelines, pourront disposer d'une grande salle municipale à l'occasion de la prière de [l'Aïd al-Fitr mardi 5 ou mercredi 6 juillet](#). L'annonce, faite vendredi 1er juillet par la mosquée de Mantes Sud, intervient après la décision rendue ce même jour par le tribunal administratif de Versailles.

Celui-ci avait été saisi par l'Association des musulmans de Mantes Sud (AMMS) après un nouveau refus du maire Front national Cyril Nauth d'accorder une salle pouvant accueillir un nombre suffisamment important de fidèles pour la grande prière qui signe la fin du Ramadan.

La demande avait été formulée dès le mois de décembre 2015 mais, comme l'an passé, les responsables de l'association ont essuyé une fin de non recevoir. Une entrave au droit qui est désormais reconnue par la justice. En outre, le maire devra verser 1500 euros d'amende à l'AMMS.

http://www.saphirnews.com/Mantes-la-Ville-le-FN-contraint-de-preter-une-salle-pour-l-Aid-al-Fitr_a22640.html